



CGT ACTU

Bilan des salaires DMS

N°24

La CGT de Thales Etreilles vous communique au verso de ce tract la grille salariale de DMS ainsi que celle du site d'Etreilles afin que vous puissiez vous rendre compte, des écarts de salaire.

Pour les catégories des techniciens et des ingénieurs/cadres, il est plus facile de se comparer, car nous avons des éléments statistiques contrairement aux ouvriers classés B4 qui sont exclusivement sur le site d'Etreilles. Il faut que vous sachiez que le site de Géménos est un site industriel qui n'a aucun salarié classé B4. Doit-on comprendre qu'une personne de Géménos est plus compétente que les personnes d'Etreilles ?

Comme vous le savez, nous faisons de la sous-traitance sur le site de Pont-Audemer et Toulouse. Nous formons ses salariés et pourtant ils sont beaucoup mieux payés que ceux d'Etreilles.

Voici un exemple : un salarié de Pont-Audemer classé B4 (ex 215) avec une ancienneté de 24 ans à un salaire de plus de 2500 euros brut et une prime d'ancienneté à 370 euros brut.

Ne croyez-vous pas qu'il y a un problème ?

Lorsque nous posons la question à la direction pourquoi les C5 (femmes) ont des salaires inférieurs à ceux des hommes, elle nous répond que c'est parce que les femmes sont situées à Etreilles.

Comment la direction de Thales DMS peut-elle continuer à faire comme si de rien n'était ? Avec le passage à la nouvelle convention, elle aurait dû gommer les inégalités de classification pour ensuite mettre en place un plan de rattrapage salariale. Depuis 2018, année de la fusion entre les entités de TSA, TUS et TMI qui sont devenues DMS, la CGT n'a jamais cessé de demander un plan de rattrapage salariale pour que les écarts entre les sites disparaissent.

Malheureusement, la direction ne l'entend pas de cette manière et préfère faire la sourde oreille et en continuant à payer les salariés d'Etreilles au rabais malgré le niveau de technicité qui est demandé. Elle se targue de bien payer ses salariés par rapport au bassin Vitréen, pourtant la CGT a démontré, preuve à l'appui, que des entreprises de l'agroalimentaire recrutent avec un salaire d'entrée à 2100 euros bruts.

Malgré les arguments et les preuves que nous avons apportés, la direction continue d'ignorer la vérité. Malheureusement, seul un mouvement qui bloquerait la production pourrait faire évoluer les choses.

Dès que nous aurons des propositions chiffrées de la part de la direction, nous reviendrons vers vous, mais sans mobilisation collective pour nos salaires et nos conditions de travail qui se détériorent de plus en plus, il n'y aura aucun miracle.

N'hésitez pas à rejoindre la CGT pour faire changer les choses.

Contact CGT : Déléguée Syndicale Centrale:

Estelle LOISEL 06.08.15.24.74

Déléguée Syndicale :

Nathalie CHOPIN 07.85.59.26.93

Soazig JEAN-LOUIS 06.60.12.96.44